

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU CONTRAT

La Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion université M'Hamed BOUGARA Boumerdes, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la :

La consultation N°05/FSECSG/UMBB/2024 «ACHAT DE TITRES DE TRANSPORT PAR VOIE AERIENNE AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES SCIENCES DE GESTION -UNIVERSITE M'HAMED BOUGARA BOUMERDES-»

Lancée en date du 10/09/2024 que la procédure d'évaluation et d'analyse des offres conformément aux critères prévus dans le cahier des charges a donné les résultats suivants :

Désignation du projet	Soumissionnaire retenu (le soumissionnaire ayant présenté offre techniquement pré qualifiée)	Montant en DA TTC	Délai	Offre retenue
La consultation n°05/FSECSG/UMBB/2024 «FOURNITURE DES TITRES DE TRANSPORT PAR VOIE AERIENNE AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES SCIENCES DE GESTION -UNIVERSITE M'HAMED BOUGARA BOUMERDES-»	AGENCE RELAIS VOYAGES NIF: 198635380101137	En minimum : 2 619 800,00DA	12 Mois	Offre retenue
		En maximum : 3 972 600.00 DA		

conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluations de leurs candidatures, offres techniques et financières sont invités de se rapprocher du service contractant au plus tard dans trois (03) jours à compter de la date de la notification d'attribution provisoire du contrat, pour leur communiquer ces résultats par écrit.

Suivant aux dispositions de l'article 82 du Décret Présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant Réglementation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, les soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le Service Contractant dans le cadre de la présente consultation, peuvent introduire un recours auprès de la Commission Sectorielle des Marchés Publics dans dix (10) jours à compter de la date de la notification des résultats provisoire de la consultation. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

L'ordonnateur

الأستاذ: أونيس عبد الحميد